

Convention Corps de métier BIAT/STML

La Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme au capital de 204 MD dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba-, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, représentée par Monsieur Samir HAMMALI, Responsable de la Banque de Détail, ci-après désignée la « BIAT », d'une part,

et

le Syndicat Tunisien des médecins libéraux, dont le siège social est sis Rue Abou Baker El Moutawakel, Cité Montplaisir, 1073 Tunis, représenté par Monsieur Khemaies ZAIED, Président du syndicat, ci-après dénommé « STML »,

d'autre part.



PREAMBULE

Dans une volonté de partenariat, la BIAT se propose de faciliter l'accès aux adhérents du STML à des conditions avantageuses, décrites ci-après.

Cette convention annule et remplace celle initialement signée entre les deux parties en date du 19 Janvier 2012.

- L'offre digitale MyBIAT : MyBIAT permet le suivi des opérations et la consultation du E-relevé, la consultation des engagements et ainsi qu'à l'initiation de certaines transactions : virements, chargements carte, commandes de chéquier, ..
- Assur'SAFIR : assurance-vie pour un capital de 3 mD

Avantages annexes:

- Crédits :
 - Plafonds supérieurs pour le CREDIMEDIA et CREDIRENOV
 - CRÉDIAUTO : Bonification sur le taux d'intérêt
- Cartes : Une carte TRAVEL avec tarif préférentiel pour y loger l'allocation touristique à tarif préférentiel
- Un service de **virement permanent** gratuit vers les comptes épargne classique et/ou épargne résidence et/ou épargne Wledna du titulaire du compte ou tout autre client BIAT

B- Pack PLATINUM PRO SANTE

Offre groupée autour d'un compte, carte Platinum et Offre digitale et constituée comme suit :

- Compte rémunéré à 0,5% l'an dès que le solde dépasse 5 mD et matérialisé par un chéquier spécifique Platinum.
- Possibilité d'une facilité de caisse étudiée par l'agence
- Une carte Platinum donnant droit à des plafonds de paiement et de retrait important ainsi qu'à l'accès à certains lounges d'aéroport.
- L'offre digitale MyBIAT : MyBIAT permet le suivi des opérations et la consultation du E-relevé, la consultation des engagements et ainsi qu'à l'initiation de certaines transactions : virements, chargements carte, commandes de chéquier, ..
- Assur'Platinum : Assurance-vie pour un capital de 10 mD
- Assurance & Priviléges annexes adossés à la carte « PLATINUM »
 - Assurance – Assistance voyage à l'Etranger : allant jusqu'à 50 m€ couvrant le titulaire de la carte à l'étranger ainsi que les membres de sa famille proche l'accompagnant dans son voyage.
 - MESSAGIS CARTE : qui permet de recevoir un SMS d'alerte à chaque utilisation
 - Service de dépannage en Cash ou en remplacement de la carte : en cas de perte, de vol ou de d'endommagement de la carte
 - Assurance Fraude : garantissant le remboursement des transactions frauduleuses en cas de perte ou de vol de la carte
 - Accès aux lounges dans les aéroports internationaux
- Assistance local professionnel : Une assistance local Professionnel vous permettant de bénéficier, gratuitement et deux fois par année d'assurance et pour chaque type de dégât, d'une prise en charge en cas de dégâts matériels dans votre local professionnel (Plomberie , Vitrage , Electricité , Serrurerie). La prise en charge porte sur les frais de déplacement , le coût de la 1ère heure de main d'oeuvre et le coût de pièces, et ce dans la limite d'un plafond de 300 Dinars par intervention.

Avantages annexes:

- Crédits :
 - Plafonds supérieurs pour le CREDIMEDIA et CREDIRENOV
 - CRÉDIAUTO : Bonification sur le taux d'intérêt
- Cartes : Une carte TRAVEL avec tarif préférentiel pour y loger l'allocation touristique à tarif préférentiel
- Un service de **virement permanent** gratuit vers les comptes épargne classique et/ou épargne résidence et/ou épargne Wledna du titulaire du compte ou tout autre client BIAT

C- Pack ELITE PRO SANTE

Offre groupée autour d'un compte, carte Infinite et Offre digitale et constituée comme suit :

- Compte rémunéré à 0,5% l'an dès que le solde dépasse 5 mD et matérialisé par un chéquier spécifique Platinum.
- Possibilité d'une facilité de caisse étudiée par l'agence
- Une carte Infinite donnant droit à des plafonds de paiement et de retrait important ainsi qu'à l'accès à certains lounges d'aéroport.

3- Tarification préférentielle sur les conditions de banque

	Offre	Description Offre	Nouvelle offre STML
Offre packagée	- Pack SAFIR PRO Santé - Classe Platinum Pro Santé - Classe Elite Pro Santé	Offre groupée autour d'un compte à titre privé et d'un compte à titre professionnel avec des cartes de paiement/de crédit, un service de banque à distance ainsi qu'une couverture assurance	- Campagne parrainage : 6 mois de gratuité des frais abonnement pack Pro santé pour le médecin parrain et le médecin parrainé
Offre Carte	- Carte Visa Premier - Carte Platinum - Carte Infinite - Carte Business Gold - Carte allocation touristique « Travel »	Cartes adossées aux offres packagées	- Frais d'abonnement cartes : Offre gratuité selon package
Conditions de banque*	Remise chèque : Virement émis : - Même agence - Interagence/interbanque - Virement simple reçu		- 0,22 DHT - Gratuit - 0,5 D au lieu de 1 D / pack Elite/Pro : Gratuit - Gratuit
AVA*	Compte AVA	Compte pour domiciliation de l'Allocation pour Voyage d'Affaires (AVA)	- Frais de compte AVA : 3,3 DHT/mois
Dossier de scolarité	Domiciliation/renouvellement dossier de scolarité	Offre relative à la gestion des transferts des frais de scolarité à l'attention des étudiants qui poursuivent leurs études à l'étranger	- Gratuit

* Conditions en vigueur au moment de la signature de la convention, sujettes à des mises à jour compte tenu de l'évolution de l'offre.

Description des offres packagées Pro santé :

(Offre en vigueur au moment de la signature de la convention, sujette à des modifications selon la politique commerciale de la banque)

A -Pack SAFIR PRO SANTE

Offre groupée autour d'un compte, carte VISA premier et Offre digitale et constituée comme suit :

- Compte rémunéré à 0,5% l'an dès que le solde dépasse 5 mD et matérialisé par un chéquier spécifique SAFIR.
- Possibilité d'une facilité de caisse étudiée par l'agence
- Carte « BUSINESS GOLD » Internationale pour y loger son AVA
- Une carte VISA Premier nationale
- Une carte de Crédit « Tempo »

1- Formules de Crédits BIAT aux adhérents STML

1-1 Offre pour les besoins privés

Nature Crédit	Durée de remboursement maximale	Destination	Taux	CMP	Quotité de financement
CREDIMEDIA	3 ans	Financement de tout projet privé à la consommation	TMM+2%	0,5 % flat	-
CREDIAUTO	7 ans	Acquisition à titre privé de voiture particulière neuve ou d'occasion	TMM+2%		80% - 60% et 30 % selon la puissance fiscale du véhicule
CREDIRENOV	5 ans	Financement de tout projet d'aménagement logement privé	TMM+2%		80% du montant indiqué sur Devis
BIATIMMO	15 ans	Tout projet immobilier privé d'acquisition de logement ou de terrain à usage de construction pour habitation ou d'aménagement de logement	TMM + 1,75%		80%
Crédit d'investissement	7 ans	Création ou extension de projets ainsi que le renouvellement de matériel	TMM+ 2 %	0,75%	80%
Crédit Direct aux particuliers	7 ans	Financement de tout projet privé	TMM+ 2 %		

(1) Conditions standards au moment de la signature de la convention, sujettes à des modifications selon les orientations de la banque

1-2 Offre pour les besoins professionnels

Nature Crédit	Durée de remboursement maximale	Taux	CMP	Garantie	Quotité financement
CREDIMMO PRO	10 ans	TMM + 2%	0,75%	Garanties d'usage	80%
Crédit auto professionnel (Formation, acquisition matériel informatique, ...)	7 ans				70%

2- Conditions d'éligibilité au Crédit

L'adhérant au STML postulant à l'une des conditions dans le cadre de la présente convention devra satisfaire les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un compte chèque et /ou courant ouvert sur les livres de la BIAT ou l'ouvrir à l'occasion,
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de chéquier ou d'une action de recouvrement curatif ou d'un incident de paiement non régularisé (ayant fait l'objet d'une attestation de non-paiement),
- Justifier le taux d'endettement global exigé par la BIAT.

La BIAT se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande pour les motifs qu'elle jugera valables.

- L'offre digitale MyBIAT : MyBIAT permet le suivi des opérations et la consultation du E-relevé, la consultation des engagements et ainsi qu'à l'initiation de certaines transactions : virements, chargements carte, commandes de chéquier, ..
- Produits d'assurances adossés au compte « ASSURELITE » :
 - Assurance voyage et assistance à l'étranger allant jusqu'à 50 m€ (si le billet est payé par carte "Infinite" à 50% min)
 - Assurance-vie : « ASSURELITE » : assurance décès/IAD de 20 mD et doublement en cas d'accident, couvrant en premier lieu le débit en compte
 - Priviléges auprès de divers partenaires avec la carte Internationale
 - Priviléges conciergerie
 - Accès aux lounges dans les aéroports internationaux
 - Service d'Assistance VISA
- Assistance local professionnel : Une assistance local Professionnel vous permettant de bénéficier, gratuitement et deux fois par année d'assurance et pour chaque type de dégât, d'une prise en charge en cas de dégâts matériels dans votre local professionnel (Plomberie, Vitrage, Electricité, Serrurerie). La prise en charge porte sur les frais de déplacement, le coût de la 1ère heure de main d'œuvre et le coût de pièces, et ce dans la limite d'un plafond de 300 Dinars par intervention.

Avantages annexes:

- Crédits :
 - Plafonds supérieurs pour le CREDIMEDIA et CREDIRENOV
 - CRÉDIAUTO : Bonification sur le taux d'intérêt
- Cartes : Une carte TRAVEL avec tarif préférentiel pour y loger l'allocation touristique à tarif préférentiel
- Un service de **virement permanent** gratuit vers les comptes épargne classique et/ou épargne résidence et/ou épargne Wledna du titulaire du compte ou tout autre client BIAT

Composantes facultatives des Packs PRO SANTE :

Projet avenir :

Produit d'épargne assurance-vie par capitalisation assorti d'assurance décès/Invalidité Absolue et Définitive (IAD) permettant la constitution, dans un cadre fiscal avantageux, d'une épargne à long terme en vue de la perception d'un capital, d'une rente viagère et/ou certaine, ou d'un mix capital/rente. Le plafond des montants déductibles de l'assiette imposable peut atteindre 100 mD.

Compte Epargne en Actions :

Le Compte Épargne en Actions (CEA) est une formule d'épargne à moyen terme destinée à constituer un portefeuille d'actions, de SICAV mixtes et de BTA dans des conditions fiscales avantageuses. Le plafond des montants déductibles de l'assiette imposable peut atteindre 100 mD.

4- Procédure de traitement

Toute demande de conditions préférentielles dans le cadre de cette convention sera formulée sur papier libre accompagnée d'une attestation d'adhésion au syndicat Tunisien des médecins libéraux en cours de validité, et transmise à l'Agence du bénéficiaire pour traitement, conformément aux procédures internes à la BIAT.

5- Validité

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, la présente Convention est valable pour une durée d'une année à partir de la date de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention peut être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties, sous réserve d'un préavis d'un mois notifié à l'autre partie par tout moyen laissant une trace écrite.

Les conditions de cette convention seront d'office mises à jour en cas de nécessité réglementaire ou de mise à jour des conditions de banques pour les produits en offre standard.

6- Election de domicile

Tout litige découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes clauses, sera soumis aux tribunaux de Tunis seuls compétents en la matière.

Les parties font élection de domicile chacune en son siège.

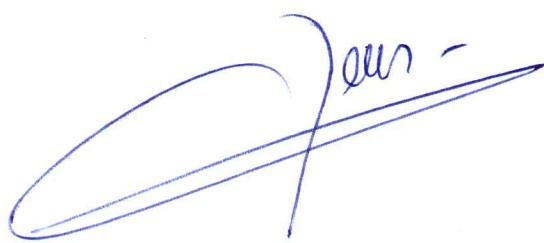
La BIAT

Tunis, le 21.12.2025



LE STML

Tunis, le 26.12.2025



SYNDICAT TUNISIEN DES MEDECINS LIBERAUX
S T M L

Rue Abou Baker El Moutawakel
Imm. Ennassim - 1073 Montplaisir Tunis
Tél/Fax: 71 904 263 - 54 955 064